

ORGANISATION GENERALE

1. Dates et horaires :

Le vide-greniers sera organisé le Dimanche 30 avril 2023 de 6h00 à 16h00.
L'installation des exposants ne pourra pas avoir lieu avant 5h00, et les emplacements devront être libérés au plus tard à 17h30.

2. Emplacements :

- Les emplacements pour le vide-greniers seront répartis le long de la rue du 10 Juin et rue du Baron de Tricornot.
- Si besoin, nous utiliseront également la rue des Artisans et le chemin de Vély
- Les producteurs seront installés Place du Limousin

3. Réservations :

Seuls seront pris en compte les dossiers parvenus complets avant le 26 avril 2023 et accompagnés de leur règlement par chèque à l'ordre de : AFR de Charly-Oradour
Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site de l'AFR :

www.famillesrurales.org/charly_oradour/

Ils peuvent aussi être envoyés par courrier en en faisant la demande à l'adresse suivante :

afrcharly@gmail.com

4. Circulation :

La traversée du village sera interdite de 6h00 à 17h00 le dimanche 30 avril 2023.
Des déviations permettront de contourner le village par la D2 et la D67D (d'Olgy à Méchy via Antilly) et ce dans les 2 sens.

Les riverains des rues concernées par l'installation du vide-greniers ne pourront quitter ou accéder à leur domicile en voiture entre 8h00 et 17h00. Il leur est demandé de libérer les zones de stationnement habituelles en utilisant le parking provisoire qui sera mis à leur disposition.

5. Stationnement :

Les riverains seront exceptionnellement autorisés à garer leur véhicule aux emplacements qui leur sera réservé au lieu-dit « le terrain rouge », situé près du monument. Une information particulière leur sera adressée.

Les véhicules des visiteurs devront stationner à l'extérieur du village, le long de la route de Metz (en provenance de Malroy) et rue du Moulin à Vent (en provenance de Méchy).

6. Installation :

Les riverains ayant réservé un emplacement pourront s'installer à partir de 5h00.

Les exposants pourront accéder aux emplacements qui leur ont été réservés à partir de 5h00. Leur numéro d'emplacement leur sera communiqué lors de leur arrivée. Des membres de l'organisation répartis le long des voies réservées pourront les guider lors de cette installation.

L'accueil se fera uniquement par la Route de Metz, au croisement de la route de Rupigny.

Il ne sera plus possible d'accéder aux emplacements après 8h00.

Compte-tenu de l'étroitesse de certaines voies, il pourra être demandé aux exposants de ne pas laisser leur véhicule sur place. A l'issue de leur installation, ils auront la possibilité de les garer sur des emplacements qui leur seront réservés.